

FCP VALEURS CEA
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS CEA arrêtés au 31 décembre 2007, faisant apparaître un total actif de 1 806 625 DT, un actif net de 1 794 440 DT pour 169 246 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 10,603 DT.

I. Opinion sur les comptes annuels :

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints du FCP VALEURS CEA, comprenant le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que de l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement, et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également notre appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de « FCP VALEURS CEA » arrêtés au 31 décembre 2007, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport, sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière du fonds, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérification et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Mourad FRADI

FCP VALEURS CEA
BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2007
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2007
ACTIF		
<u>Portefeuille-titres</u>		
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 413 041
Obligations et valeurs assimilées		199 802
Titres OPCVM		
	3.1	1 612 843
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		
Placements monétaires		
Disponibilités		193 782
	3.2	193 782
<u>Créances d'exploitations</u>		
<u>Autres actifs</u>		
TOTAL ACTIF		1 806 625
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	3.3	9 465
Autres créditeurs divers	3.4	2 720
TOTAL PASSIF		12 185
ACTIF NET		
Capital	3.5	1 793 651
Sommes distribuables		789
Sommes distribuables des exercices antérieurs		
Sommes distribuables de l'exercice		789
ACTIF NET		1 794 440
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 806 625

ETAT DE RESULTAT
PERIODE ALLANT DU 4 AVRIL 2007 AU 31 DECEMBRE 2007
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2007
Revenus du portefeuille-titres		6 030
Dividendes	4.1	2 362
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	2 777
Autres revenus		891
Revenus des placements monétaires		
Total des revenus des placements		6 030
Charges de gestion des placements	4.3	<9 465>
Revenu net des placements		<3 435>
Autres produits		
Autres charges	4.4	<3 042>
Résultat d'exploitation		<6 477>
Régularisation du résultat d'exploitation		7 266
Sommes distribuables de la période		789
-		Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)
		<7 266>
		Variation des plus ou moins values potentielles sur titres
		44 702
		Plus ou moins values réalisées sur cession de titres
		9 466
		Frais de négociation
		<1 667>
Résultat net de la période		46 024

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE ALLANT DU 4 AVRIL 2007 AU 31 DECEMBRE 2007

	Notes	Du 04/04/2007 au 31/12/2007
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		46 024
Résultat d'exploitation		<6 477>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		44 702
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		9 466
Frais de négociation		<1 667>
Distributions de dividendes		
Transactions sur le capital		1 748 416
Souscriptions		2 074 310
Capital		2 000 700
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		66 213
Régularisation des sommes distribuables		7 397
Rachats		<325 894>
Capital		<308 240>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		<17 523>
Régularisation des sommes distribuables		<131>
Variation de l'actif net		1 794 440
Actif net		
En début de période		
En fin de période		1 794 440
Nombre d'actions		
En début de période		10 000
En fin de période		169 246
Valeur liquidative		10,603
Taux de rendement		6,03%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1 – PRESENTATION DU FCP

FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a été créé le 4 avril 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuée.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuée est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN**3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2007 se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif net</u>
<u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>				
ADWYA	12 100	33 952	41 140	2,29%
AMEN BANK NS	3 736	97 136	97 136	5,41%
ASSAD	8 000	34 186	34 160	1,90%
ATTIJARI BANK	9 900	73 753	72 290	4,03%
BH	5 940	138 514	147 989	8,25%
BH NG 2007	20	446	478	0,03%
BH NS 2007	40	893	934	0,05%
BNA	4 000	36 163	35 808	2,00%
BT	1 500	142 129	145 821	8,13%
MAGASIN GENERAL	2 680	81 693	71 902	4,01%
SFBT	11 000	158 122	158 818	8,85%
SIMPAR	1 220	36 687	39 735	2,21%
SNMVT	1 700	130 100	143 298	7,99%
SOPAT NS	2 361	25 971	25 499	1,42%
STB	4 000	42 659	42 712	2,38%
TPR	21 059	99 401	105 169	5,86%
TUNINVEST SICAR	3 700	37 949	39 960	2,23%
TUNISAIR	12 000	44 377	45 600	2,54%
TUNISIE LEASING	11 000	154 061	164 592	9,17%
Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 368 192	1 413 041	78,75%
<u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 05 2022 6.9%	25	24 350	25 306	1,41%
BTA 04 2014 7.50 %	92	96 830	101 371	5,65%
BTA 07 2017 6.75 %	50	49 500	51 020	2,84%
BTZC OCT 2016	40	21 460	22 105	1,23%
Total Bons de trésors		192 140	199 802	11,13%
Total		1 560 332	1 612 843	89,88%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2007 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	1 470 119
Bons du trésor assimilables	170 680
Bons de trésor à zéro coupon	21 460
	1 662 259

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2007 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	101 927	111 393	9 466
TOTAL	101 927	111 393	9 466

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2007 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2007</u>
Amen Bank Pasteur	466 380
Liquidation émissions/rachats	72 958
Achats de titres à régler	<345 556 >
	<u>193 782</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2007 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2007</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	6 054
Rémunération du dépositaire à payer	3 411
	<u>9 465</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2007 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2007</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	2597
Redevance CMF	123
	<u>2720</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital et l'actif net au cours de la période allant du 04 avril 2007 au 31 décembre 2007 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2007</u>
Capital au 04 avril 2007	
En Nominal	100 000
Nombre de titre	10 000
Nombre d'actionnaires	8
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	1 900 700
Nombre de titres	190 070
Nombre d'actionnaires entrants	476
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	308 240
Nombre de titres	30 832
Nombre d'actionnaires sortants	
Autres mouvements	
Frais de négociation	<1 667 >
Différences d'estimation (+/-)	44 702
Plus ou moins-value réalisée	9 466
Régularisations lots et primes	48 690
Capital au 31 décembre 2007	1 793 651
Nombre de titres	169 246
Nombre d'actionnaires	484

4 – Notes sur l'état de résultat

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2007 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2007</u>
Dividende TUNISIE LEASING	825
Dividende SFBT	363

Dividende ADWYA	350
Dividende TUNISAIR	273
Dividende MAGASIN GENERAL	225
Dividende BH	150
Dividende BT	176
	<hr/>
	2 362
	<hr/> <hr/>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 4 avril au 31 décembre 2007 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2007</u>
Intérêts sur BTA	2 132
Intérêts sur BTZC	645
	<hr/>
	2 777
	<hr/> <hr/>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 4 avril au 31 décembre 2007 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2007</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	6 054
Rémunération du dépositaire	3 411
	<hr/>
	9 465
	<hr/> <hr/>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 4 avril au 31 décembre 2007 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2007</u>
Redevance CMF	445
Honoraires du commissaire aux comptes	2 597
	<hr/>
	3 042
	<hr/> <hr/>

5 – Autres informations**5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :**

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2007</u>
Revenus des placements	0,036
Charges de gestion des placements	<0,056>
Revenus net des placements	<0,020>
Autres produits	-
Autres charges	<0,018 >
Résultat d'exploitation (1)	<0,038>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,043
Sommes distribuables de l'exercice	0,005
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	0,264
Frais de négociation	<0,010>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,056
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,310
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,272
Résultat non distribuable de l'exercice	0,310
Régularisation du résultat non distribuable	0,288
Sommes non distribuables de l'exercice	0,598
Valeur liquidative	10,603
	<hr/> <hr/>

5-2 Ratios de gestion des placements :

Les ratios de gestion des placements pour la période allant du 4 avril au 31 décembre 2007 se présentent comme suit :

- Charges de gestion des placements/actif net soit : $9\,465 / 1\,794\,440 = 0,53\%$
- Autres charges / actif net soit : $3\,042 / 1\,794\,440 = 0,17\%$

- Résultat distribuable / actif net soit : $789 / 1\,794\,440 = 0,04\%$

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(TTC) sur l'actif net placé en BTA
- 1,5%(TTC) sur l'actif placé en actions

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.